

CAP À L'EST 2026

Du 26 juillet au 1^{er} août 2026



Lieu : Marina de Rimouski (Québec), Canada
Autorité organisatrice : Club de voile de Rimouski
Sous l'autorité de Voile Québec

AVIS DE COURSE

Cap à l'est est une épreuve qui a pour objet la promotion et le développement de la voile hauturière, de plaisance et sportive au Québec, l'amélioration des habiletés et des compétences des participants, tout en valorisant le fleuve Saint-Laurent. Cette activité est accessible à tous les plaisanciers et navigateurs sportifs intéressés à apprendre, à pousser leurs limites personnelles dans un encadrement sécuritaire et à partager avec d'autres le plaisir de naviguer à la voile.

1. RÈGLES UTILISÉES

Les régates seront régies par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2025-2028 de World Sailing*.
- 1.2. Les prescriptions nationales de Voile Canada ([Prescriptions-de-Voile-Canada-2025.pdf](#)).
- 1.3. La *Partie B* du *Règlement international pour prévenir les abordages en mer* (RIPAM).
- 1.4. Les règles de jauges et de sécurité propres à chaque classe.
- 1.5. Le présent avis de course et ses avenants éventuels.
- 1.6. Les instructions de courses et ses avenants éventuels.
- 1.7. Les règles du chapitre 2 (Quand les voiliers se rencontrent) ne s'appliquent pas du coucher au lever du soleil et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du *Règlement international pour prévenir les abordages en mer* (RIPAM).
- 1.8. La règle 42 (Propulsion) est modifiée comme suit : « en cas de risque de collision avec un navire marchand, l'usage du moteur est permis par mesure de sécurité à condition que le résultat global de l'utilisation du moteur ne favorise pas la progression du voilier dans le sens du parcours ».

1.9. La règle 52 (Énergie manuelle) est modifiée comme suit : « les voiliers sont autorisés à employer de l'énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique, pour remplir et/ou vider leur ballast et/ou pour orienter la quille ».

1.10. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

2.1. La publicité sera sans restriction.

2.2. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice ou le comité organisateur.

2.3. Les bateaux, et leur équipage, acceptent d'être filmés, photographiés et nommés pour la promotion de l'événement (avant, pendant et après la tenue de la compétition), et ce, sans restriction de temps, de lieux et de rétribution quelconque de la part de l'autorité organisatrice ou du comité organisateur.

3. ADMISSIBILITÉ ET CONDITIONS

3.1. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à la justifier. Les participants devront démontrer, à la satisfaction du directeur de course, leur expérience et la capacité sécuritaire de leur voilier à s'engager dans cette épreuve.

3.2. Tous les voiliers inscrits doivent détenir une preuve de conformité avec les normes du *Guide de sécurité nautique* (tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf) en vigueur émis par Transport Canada (Garde côtière auxiliaire canadienne).

3.3. Les voiliers devront avoir à bord les cartes marines et autres documents nautiques requis ainsi qu'un livre de bord.

3.4. Une attention particulière sera apportée au bon fonctionnement des feux de navigation.

3.5. Les règles du système de handicap utilisé sont celles du PHRF. Le directeur de course ou les officiels de course retiennent le handicap qui est utilisé par *PHRF New England 2025* (phrfne.org) ou le cas échéant toute autre banque de données compatible. Le directeur de course se réserve toutefois le droit de réajuster le handicap pour un modèle dont le handicap a été compilé à partir de moins de trois (3) bateaux. De plus, un handicap est attribué par le directeur de course aux bateaux qui s'inscrivent et qui ne figurent pas dans ces publications.

3.6. Cette épreuve est ouverte :

- aux monocoques, qui seront répartis en 2 classes selon leur handicap PHRF ;
- aux multicoques.

3.7. Afin de bénéficier d'un classement par classe, il est indispensable que chaque classe soit constituée au départ d'un minimum de trois (3) bateaux.

- 3.8. Tous les voiliers devront être équipés d'un moteur de propulsion, avec autonomie minimale permettant de manœuvrer lors de leur arrivée et départ de la marina.

4. INSCRIPTION

- 4.1. Les frais d'inscription sont les suivants :
- Inscription **prioritaire** : avant le 14 janvier 2026 = 400 \$
 - Inscription **générale** : entre le 15 janvier et le 31 mai 2026 = 500 \$
 - Inscription **tardive** : entre le 1^{er} juin et le 24 juillet 2026 = 700 \$
- *Aucune inscription acceptée après le 24 juillet 2026*
- 4.2. Frais de quaiage : un prix spécial est consenti par la Marina de Rimouski pour les bateaux inscrits à l'édition 2026 de l'événement : **1,80 \$/pied** (peu importe la taille du bateau). Cela représente une réduction correspondant à 20 % par rapport au tarif le plus haut pour les visiteurs. De plus, la 5^e nuitée est gratuite (5 nuitées au prix de 4)! Le comité organisateur réserve 8 nuitées par bateaux (du 25 juillet au 1^{er} août – arrivée normalement le samedi 25 juillet et départ prévu le dimanche 2 août). Si vous souhaitez plus (ou moins) de nuitées, veuillez nous en informer afin que nous puissions aviser la marina. Le paiement du quaiage devra s'effectuer à votre arrivée directement auprès de la marina. Une preuve de paiement (reçu) vous sera demandée lors de l'enregistrement de la compétition (sous le chapiteau principal).
- 4.3. L'inscription d'un participant sera confirmée à la date de réception du formulaire d'inscription dûment complété ainsi que du paiement complet de l'inscription. Celui-ci pourra être effectué par virement à l'adresse : clubdevoilederimouski@gmail.com ou par chèque en \$ CAN fait à l'ordre de **Club de Voile de Rimouski**. La réception du paiement complet de l'inscription devra être réalisée avant la date limite d'inscription (générale : 31 mai 2026 / tardive : 24 juillet 2026) afin de pouvoir bénéficier du tarif de la période.
- 4.4. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le voilier et son équipage auront satisfait aux vérifications avant le départ.
- 4.5. Le maximum de bateaux qui pourront prendre part à l'édition 2026 sera déterminé par le nombre de places disponibles à quai à la Marina de Rimouski. En tout temps, l'autorité organisatrice ou le comité organisateur se réserve le droit de refuser une inscription (*voir article 3.1.*).

5. PROGRAMME

- 5.1. Enregistrement :

L'enregistrement des équipages se déroulera les 25 et 26 juillet 2026 de 9 h à 20 h, à la table d'accueil, sous le chapiteau près de la Marina de Rimouski.

5.2. Contrôle des bateaux :

Les opérations de contrôle des bateaux se dérouleront du 24 au 26 juillet 2026, sur prise de rendez-vous, à la Marina de Rimouski, par la Garde côtière auxiliaire canadienne du Québec.

5.3. Un prologue amical, avec des représentants des partenaires et des médias à bord des bateaux, se déroulera le dimanche 26 juillet 2026 sous forme de régates bermudiennes (course poursuite).

5.4. Le programme des courses sera dévoilé chaque jour précédent les départs à 21 h par le directeur de course. La semaine de course comprendra trois (3) régates de ± 8 heures et une (1) de ± 24 heures – le temps des courses est approximatif et variera en fonction des conditions météorologiques. La semaine sera établie en fonction des prévisions météorologiques et adaptée aux différentes classes de bateaux.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront données lors de l'enregistrement et affichées sur le tableau officiel de la compétition.

7. LES PARCOURS

7.1. Plusieurs parcours qui varieront entre 20 et 170 milles (en ligne directe) seront proposés. Ils se tiendront dans les limites déterminées par des bouées situées dans les parages des pointes Manicouagan, à Michel, à Boisvert sur la côte nord et l'île du Bic, la pointe Pouliot, la pointe aux Cenelles et la bouée de Matane, sur la rive sud.

7.2. Tous les départs se tiendront dans la rade de Rimouski, entre des bouées de départ déterminées par le directeur de course.

8. CLASSEMENT

8.1. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.

8.2. La grande course (± 24 heures) est obligatoire pour le classement général de la compétition.

8.3. Le classement général final sera fait au cumulatif des points obtenus à la course de ± 24 heures et aux deux (2) meilleurs résultats obtenus lors des courses de 8 heures.

8.4. En cas d'égalité au classement général, la grande course départagera le positionnement final (après l'application des handicaps).

9. RADIO

9.1. Tout bateau doit être équipé d'une radio VHF 56 canaux d'un minimum de 25 watts devant être en parfait état de fonctionnement et installée de façon à empêcher sa détérioration.

10. PRIX

10.1. Un trophée pour la classe multicoque sera présenté à l'équipe gagnante. Un trophée pour la classe monocoque sera présenté aux équipes gagnantes des deux classes en compétition.

10.2. Les trophées perpétuels seront conservés par l'autorité organisatrice et ne pourront être remis aux équipes vainqueures. Cependant, des plaques seront remises post-événement en guise de reconnaissance aux équipes gagnantes.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

11.1. Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

11.2. L'autorité organisatrice ou le comité organisateur n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre du championnat, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement. Les règles relatives à la décharge de responsabilité seront incluses dans le formulaire d'inscription et devront être signées par le skipper.

11.3. Chaque concurrent devra justifier d'une assurance valide en responsabilité civile, avec une couverture d'un montant minimal de deux (2) millions de dollars canadiens ou son équivalent et devra fournir une attestation lors de l'enregistrement.

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire :

Site Web : <http://www.clubdevoilerimouski.com/cap-a-lest.html>

Courriel : capalest.rimouski@gmail.com